

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE HANNUT
constitue une réserve de recrutement
de Technicien(ne)s de surface pour ses écoles communales

La Commune constitue une réserve de recrutement de technicien(ne)s de surface dans ses 3 écoles communales (Lens-St-Remy, Avernas, Moxhe, Grand-Hallet, Merdorp et Thisnes).

Sous la responsabilité de la Direction scolaire, vous assurez le nettoyage et l'entretien des infrastructures.

Missions et responsabilités principales

- *Garantir la propreté et l'hygiène des locaux (aspirer, balayer, laver, dépoussiérer) ;*
- *Ranger les locaux (soulever les objets et déplacer des meubles légers) ;*
- *Désinfecter et détartrer les sanitaires ; veiller à leur approvisionnement (papier, savons, essuies) ;*
- *Ramasser les papiers et détritrus, changer les sacs de poubelles ;*
- *Effectuer le bon choix de produit et son dosage ;*
- *Accueillir, si nécessaire, les élèves ou parents ;*
- *Veiller particulièrement à la sécurité des enfants ;*
- *Détecter les anomalies et dysfonctionnements et les signaler aux personnes compétentes ;*

Compétences particulières

- *Rigueur ;*
- *Bonne organisation ;*
- *Discrétion et respect d'autrui ;*
- *Flexible et capacité à se remettre en question et à comprendre le point de vue des collègues ;*
- *Savoir lire et comprendre les consignes ;*
- *Posséder une bonne condition physique ;*

Conditions requises

- *Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;*
- *Etre d'une conduite et d'une présentation répondant aux exigences de la fonction ;*
- *Jouer de ses droits civils et politiques ;*

ATOUTS

- *Habiter dans ou à proximité de la commune ;*
- *Disposer d'un moyen de locomotion ;*

Contrat de travail

- *Régime de travail : horaire coupé, entre 13h et 30h/semaine (selon les besoins de l'école) ;*
- *Salaire horaire brut : entre 14,64-€ et 16,25-€, en fonction de l'ancienneté valorisable ;*
- *Régime de vacances du secteur public, avec pécule de vacances (92 %) et allocation de fin d'année.*
- *Assurance groupe du 2ème pilier de pension : cotisation patronale s'élevant à 4% du salaire mensuel brut ;*

Candidature

Le dossier de candidature doit être transmis **le plus rapidement possible**.

- Soit à l'accueil de l'administration rue de Landen, 23 à 4280 Hannut :
- Soit par courrier électronique (documents scannés) à l'adresse « recrutement@hannut.be » ;

Renseignements

Le service « Personnel et Organisation » se tient à votre disposition pour tout renseignement utile

Tél. : 019/51.93.59 - Email : recrutement@hannut.be

La Directrice générale,
Amélie DEBROUX.

Le Bourgmestre,
Emmanuel DOUETTE.